



**Une force
à vos côtés**

WWW.CGTDESSDIS.COM

Montreuil, le 4 avril 2016

Monsieur Laurent PREVOST
Directeur Général de la
Sécurité Civile et de la
Gestion des Crises
18, avenue des Pyrénées
75 020 Paris

Monsieur le Directeur Général,

Le jeudi 31 mars 2016, le magazine de France 2, «envoyé spécial» a diffusé un reportage sur les agents de sécurité et de sûreté.

Nous avons été surpris de voir que des diplômes pouvaient être achetés, dont un pour lequel les sapeurs-pompiers sont partis prenantes celui de S.S.I.A.P.*, pour les agents de sécurité, (défini par l'arrêté du 02 mai 2005 modifié).

Il est stupéfiant de voir que ce diplôme et sa délivrance par un examen qui est pourtant strictement encadré par la réglementation et qui se trouve sous la responsabilité d'un officier préventionniste sapeur-pompier semble pouvoir être également « acheté ».

Ce reportage dénonce la situation d'au moins un S.D.I.S. en France où la présidence des jurys S.S.I.A.P.* est toujours réalisée, semble-t-il, par un seul et même officier.

Les langues commencent à se délier dans notre entourage et des informations assez alarmantes nous sont rapportées.

Aussi, nous vous demandons après ce reportage qui a jeté le discrédit sur notre profession et la probité de certains préventionnistes, de réaliser notamment :

- Un bilan par vos services des pratiques des S.D.I.S. en matière d'examen S.S.I.A.P.*
- Un bilan des agréments délivrés
- Une réforme en profondeur des examens S.S.I.A.P.* et de son déroulé qui doivent évoluer pour être sans reproches.

Le 29 mars dernier, députés et sénateurs sont parvenus à un accord sur le projet de loi relatif à la déontologie. La loi affiche comme objectif de définir les "valeurs fondamentales communes aux agents publics", de renforcer les règles de déontologie dans la fonction publique ainsi que les droits des agents.

Les faits dénoncés vont clairement à l'encontre de toutes les règles et codes en vigueur.

Ce Service Incendie, et peut être d'autres, doivent sans délais prendre des mesures conservatoires et ouvrir des enquêtes administratives.

Nous ne doutons pas que la justice et le trésor public se pencheront sur cette situation intolérable que nous dénonçons fermement.

Au-delà des actions que vous mènerez, il est nécessaire dans le contexte médiatique autour des S.D.I.S. (coût de ces derniers, facturation des interventions,...) que vous communiquiez.

Pour la CGT
Sébastien Delavoux



*S.S.I.A.P : Service de sécurité et d'assistance à personnes

Copie à :

- PCASDIS 95
- Ministre de l'intérieur
- Directeur des sapeurs-pompiers
- Emission envoyé spécial
- C.N.A.P.S.